

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL  
DU MERCREDI 10 JUIN 2020 A 20H00**

Le Conseil Syndical convoqué en session ordinaire le 05/06/2020 s'est réuni le mercredi 10/06/2020 au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Françoise LUC Doyenne d'âge.

**Etaient présents** : Françoise LUC, Laëtitia BRESSAND, Jérôme CLEMENT, Nelly LEGLISE, Pascal LABARBE et Virginie DESPAX.

**Etai(en)t absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : Jérôme CLEMENT

A 20h00, la Présidente ouvre la séance.

**1.) INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL :**

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, les représentants des communes au conseil syndical du SIVOS de Boyer-Jugy-Mancey-Vers ont été désignés.

**MANCEY :**

Délégués Titulaires : Laëtitia GRAVALLON et Jean-Christophe SERMONAT  
Suppléants : Frédérique GAGNOL et Carole JACQUET-DUPUIS

**VERS :**

Délégués Titulaires : Françoise LUC et Laëtitia BRESSAND  
Suppléants : Victor SORET et Clément DEVEVEY

**JUGY :**

Délégués Titulaires : Pascal LABARBE et Virginie DESPAX  
Suppléants : Stéphanie BOUVIER et Germain GONTHIER

**BOYER :**

Délégués Titulaires : Nelly LEGLISE et Jérôme CLEMENT  
Suppléants : Ludivine LAZARUS et Jean-Paul BONTEMPS

Le Conseil Syndical est immédiatement installé.

**2.) ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT :**

- Election du Président :

Mme Françoise LUC se porte candidate à la présidence et il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Mme LUC obtient 08 voix, est proclamée Présidente et est immédiatement installée

- Election du Vice-Président :

Mr Pascal LABARBE se porte candidat à la vice-présidence et il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, Mr Pascal LABARBE obtient 08 voix, est proclamé Vice-Président et est immédiatement installé.

### **3.) INDEMNITES DE FONCTION**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités de fonction de la Présidente et du Vice-Président au taux maximal de l'indice brut terminal soit :

- indemnité du Président : 12.20 %
- indemnité du Vice-Président : 4.65 %

### **4.) PRISE EN CHARGE DES REPAS DE LA FAMILLE UKPERAJ**

La Présidente rappelle au Conseil Syndical que le SIVOS prend en charge avec le CCAS de Mancey une partie des repas de la famille albanaise accueillie sur la commune de Mancey en 2017 dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire faute de moyen de déplacement pour venir récupérer les enfants à la pause méridienne.

Pour l'année scolaire à venir, 2 des 4 enfants seront encore scolarisés sur le RPI et la Présidente propose au Conseil Syndical de prendre en charge les repas d'un des enfants et jusqu'à une éventuelle évolution de la situation familiale, le second serait facturé au CCAS de Mancey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical par 5 voix pour et 3 contre valide cette proposition et charge la Présidente de faire établir les titres de recette correspondants.

### **5.) QUESTIONS DIVERSES :**

- point sur les documents budgétaires 2020 transmis par mail
- lecture des statuts du SIVOS

<b>LEVÉE DE SEANCE : 21H05</b>
--------------------------------